Partie du travail

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 832

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PLACE FINANCIERE

L'or (déjà) relibéré

(*yj*) Le 28 décembre 1979, en pleine trève des confiseurs, le Conseil fédéral surprenait tout son monde en annonçant la réintroduction de l'Icha sur le commerce physique des monnaies d'or et d'or fin, exonéré depuis 1954. Le 10 septembre 1986, le Gouvernement décide d'en revenir dès le ler octobre prochain à la situation d'avant 1980. Ceci après avoir écrit en mars dernier qu'une telle exonération entraînerait une perte de recettes de 50 à 60 millions de francs par an difficilement compensable par un éventuel retour en Suisse des professionnels et des activités liés au commerce de l'or.

Comment expliquer ce retournement de la doctrine gouvernementale qui dépasse la "simple" suppression de l'Icha sur l'or pour concerner également d'autres mesures destinées à renforcer la place financière suisse par rapport à ses concurrentes étrangères traditionnelles (Londres ou Francfort par exemple) ou plus nouvelles (Luxembourg, Tokyo) ?
D'abord, il faut savoir que si le moment choisi pour ce changement de cap a surpris, l'événement même était attendu. Il avait d'ailleurs été clairement annoncé dans un rapport du 7 mars 1986 sur "certains aspects fiscaux de la place financière suisse" (*Feuille fédérale* 1.04.86, pp.828 - 853). Le rapport arrivait certes à la "conclusion que la place financière suisse n'est pas aussi menacée qu'on le prétend" ; mais le Conseil fédéral ajoutait prudemment : "même si certains allègements fiscaux sont souhaitables", sans préciser le temps ni l'objet. On est désormais fixé sur le calendrier et la matière. Dès le ler octobre donc, la monnaie d'or sera exonérée de l'Icha tandis que l'impôt anticipé sur les avoirs interbancaires sera supprimé et le droit de négociation frappant les euro-émissions réduit de 3 à 1,5 o/oo. Soit au total, paraît-il, une perte de recettes ne dépassant pas 40 à 45 millions par an (dont 35 millions pour l'exonération sur l'or, voir plus haut !)
En regard du produit rapidement croissant du droit de timbre, dont le rendement a doublé entre 1981 et 1985 et devrait dépasser les 2,5 milliards cette année, le coup de pouce donné à la place financière suisse paraît très modeste. Et, au fond, ce ne serait pas trop cher payé si le Conseil fédéral parvenait ainsi lundi prochain au National à dévier en corner, c'est-à-dire à recaler comme postulat la motion du groupe radical-démocratique qui demande toute une série de mesures tendant à la sauvegarde de la place financière suisse. Une motion identique présentée au Conseil des Etats par le radical saint-gallois Bürgi a été approuvée par la Chambre des Cantons le 13 mars dernier. Si le Conseil national devait confirmer, il en résulterait une perte de recettes s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs. D'où les concessions somme toute minimes faites au dernier moment, pour parer à un danger plus urgent.
Le coup de l'Icha sur l'or aura duré près de sept ans. Celui de la taxe sur le mazout, pas tout à fait quatre mois. Rien à voir avec l'efficacité comparée d'un Georges-André Chevallaz, grand argentier fédéral jusqu'au 31 décembre 79 ou d'un Otto Stich. Mais beaucoup à faire avec les pressions sans cesse croissantes de la finance helvétique pour obtenir les conditions-cadre lui permettant de renforcer sa position sur le marché intérieur et mondial. On sait maintenant "qui gouverne vraiment dans ce pays".

ACIDULE FM 102.8

Comme nous l'annoncions dans une récente édition, Radio Acidule a interrompu ses programmes durant une partie de l'été, ceci afin de permettre l'installation d'une nouvelle régie destinée à remplacer un matériel usé par une incessante "guerre des boutons". Les PTT ayant refusé de revenir sur leur décisions (voir DP 810 et 816), la radio lausannoise émet dès ce samedi 13 septembre, avec une grille des programmes toute neuve sur la fréquence 102.8 Mhz.

PARTI DU TRAVAIL

Une vie - deux autobiographies

(*cfp*) Mentona Moser (1874-1971), personnalité quasi-légendaire pour les anciens du Parti du travail en Suisse alémanique, a eu une vie plutôt mouvementée. Après sa mort, on continue à parler d'elle. La *Wochenzeitung* (24) a consacré un article à la publication de ses mémoires en deux éditions passablement différentes, l'une en Suisse et l'autre en RDA.
Selon la *WOZ*, le livre édité en Allemagne de l'Est dresse un vigoureux portrait de la militante communiste alors que le livre édité en Suisse attache plus d'importance à sa sensibilité de femme. Nous avons trouvé cette version allemande, fort rare. C'est une oeuvre qui nous plonge dans l'histoire du mouvement ouvrier européen depuis le début du siècle. Mentona Moser représente un type de militante comme on a de la peine à se le représenter aujourd'hui. Un cahier de photographies et de reproductions de documents illustre l'ouvrage est-allemand. On y trouve notamment la lettre du Parti suisse du travail, du 5 décembre 1950, autorisant le transfert de Mentona Moser au SED (Parti socialiste unifié allemand), lettre signée par Edgar Woog. Pour le reste, il est clair que les censeurs de la République démocratique ont gommé de ce livre tout ce qui n'était pas conforme à l'orthodoxie.

Automobilistes de tous les pays ...

(*réd.*) On connaît la situation difficile du Parti suisse du travail, dont l'impact électoral a été sérieusement entamé ces dernières années. Lui suffira-t-il de tirer les ficelles de la démagogie la plus éculée pour remonter la pente ? Les communistes genevois semblent le croire puisqu'ils annoncent un référendum contre le projet d'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur, actuellement le plus bas de Suisse et qui n'a pas bougé depuis 25 ans, augmentation destinéee à financer la construction de parkings de dissuasion pour diminuer la circulation en ville. ACS - Parti du travail même combat, au nom de l'internationale des automobilistes.